

Registre des interventions en prévention et promotion de la santé

Fiche descriptive d'intervention

À envoyer à : registre-interventions@santepubliquefrance.fr

DATE DE SOUMISSION AU REGISTRE : 13 janvier 2023

NOM DE L'INTERVENTION ou du PROGRAMME : Campagne « Écoute tes oreilles ! »



CONTACT :

Nom / prénom : MILAN Hélène

Fonction : Chargée de projets au Comité Régional d'Éducation pour la Santé (CRES) Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tél : 04 91 36 56 95

Courriel : helene.milan@cres-paca.org

Nom / prénom : PIERRARD Claire

Fonction : Chargée de projets au Réseau régional pour l'éducation à l'environnement (GRAINE) Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tél : 09 72 13 37 85

Courriel : clairepierrard@grainepaca.org

DESCRIPTION DU PROGRAMME

RÉSUMÉ

La campagne de prévention des risques auditifs et extra-auditifs "Écoute tes oreilles !" a été expérimentée au cours de l'année scolaire 2015/2016 et est déployée depuis, chaque année, dans 30 collèges volontaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle est pilotée au niveau régional par le CRES et le GRAINE et mise en œuvre par 14 structures locales d'éducation pour la santé environnementale. Les partenaires de la campagne sont l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Rectorats des Académies d'Aix-Marseille et de Nice, le Centre d'Information sur le Bruit (CidB) et l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) d'Aix-Marseille. Depuis son lancement, plus de 23 000 collégiens et 500 professionnels (enseignants, futurs enseignants, infirmiers scolaires) ont été respectivement sensibilisés et formés/accompagnés à la thématique « bruit et santé ».

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Pourquoi (*objectifs, population-cible, fondements théoriques*)

La prévention des risques auditifs et extra-auditifs en milieu scolaire est un enjeu majeur de santé publique et un facteur essentiel de réussite scolaire des élèves.

Registre des interventions en prévention et promotion de la santé

Le bruit est très présent dans la vie quotidienne des enfants et des adolescents : lieux de vie (classe, cantine, domicile, espaces de loisirs, etc.) et déplacements (transports). Le risque de développer des dommages auditifs irréversibles (perte auditive, acouphènes), accentué par les pratiques excessives et précoces d'écoute de musique amplifiée, en lien avec l'évolution des technologies, est fréquente et débute dès le plus jeune âge. Au-delà de l'impact direct sur le système auditif, le bruit a également des effets néfastes sur le bien-être et la santé (troubles du sommeil, troubles cardiovasculaires à long terme, troubles des systèmes immunitaire et hormonal) qui ont des conséquences sur l'attention et l'apprentissage scolaire. Les classes, elles-mêmes, peuvent représenter des environnements sonores défavorables. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande un niveau sonore de 35 décibels en classe, seuil au-delà duquel des difficultés d'intelligibilité de la parole, d'extraction de l'information, de mémorisation, de communication peuvent apparaître. Enfin, le CidB a observé, dans une étude réalisée sur un panel de 5817 collégiens, que 17% des élèves au collège disent s'endormir avec les écouteurs.

Suite à ces constats, la campagne « Écoute tes oreilles ! » a été développée afin de prévenir les risques auditifs et extra-auditifs auprès des préadolescents (élèves de 6ème).

Cinq objectifs opérationnels ont été fixés dans le cadre de cette campagne :

1. former les enseignant(e)s et les infirmier(e)s scolaires des collèges bénéficiaires de cette action de prévention
2. former les futurs enseignants (INSPÉ)
3. mettre en œuvre le module de prévention auprès des élèves de 6ème par les structures de terrain
4. soutenir le personnel des collèges pour pérenniser des actions en année N+1
5. évaluer ce programme régional

Argumentation *(cohérence entre le problème de santé publique, la population-cible et l'intervention choisie)*

Jusqu'en 2015, les actions de prévention des risques auditifs identifiées en Provence-Alpes-Côte d'Azur concernaient essentiellement les jeunes enfants (ex : dépistage des risques auditifs chez les nourrissons) et les adolescents (ex : concerts pédagogiques). Les actions à destination des préadolescents (collégiens) étaient relativement moins nombreuses et concernaient trop souvent des territoires géographiques restreints (bassins de vie, quartiers, etc.)¹. Ces initiatives locales, bien que nécessaires, n'étaient pas suffisantes pour garantir et promouvoir la santé auditive de tous les préadolescents de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La campagne « Écoute tes oreilles ! » a été élaborée dans ce contexte et est mise en œuvre depuis 2015, chaque année, pour sensibiliser les collégiens aux risques sanitaires liés au bruit ou aux sons amplifiés et pour leur donner les moyens de s'en prémunir en adoptant des comportements favorables à une écoute responsable. Dans un souci d'équité en santé et de justice sociale, elle est mise en œuvre préférentiellement dans les établissements volontaires situés dans les Réseaux d'Éducation Prioritaires (REP/REP+). Pour renforcer l'action communautaire, la campagne comprend également un volet formation et sensibilisation des professionnels (enseignants, futurs enseignants et infirmiers scolaires) sur les effets du bruit sur la santé.

¹ Source : [Base de données cartographique des actions régionales de santé OSCARS \(Observation et suivi cartographique des actions régionales de santé\) Paca](#)

Registre des interventions en prévention et promotion de la santé

La campagne « Écoute tes oreilles ! » s'inscrit dans les orientations du Plan National Santé Environnement (PNSE) 2021-2025 (Action 15 : Réduire l'exposition au bruit - Communiquer sur les bons gestes à adopter pour protéger son audition tout au long de la vie, en particulier auprès des jeunes), du Plan National de Santé Publique (PNSP) 2018-2022 (Mesure phare 8 : Prévenir les risques auditifs chez les jeunes) et du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2015-2021 (Objectif 4.1 : Prévenir les risques auditifs chez les jeunes).

Comment *(description des étapes de mise en œuvre, coûts)*

Un **appel à candidatures** est lancé en début d'année scolaire par les Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice auprès des établissements de leur Académie. Les établissements qui candidatent, via le formulaire dédié en ligne, engagent la participation d'un binôme volontaire composé de l'infirmier scolaire et d'un enseignant référent.

L'identification **des collèges bénéficiaires** pour chaque Académie est réalisée lors d'un jury de sélection rassemblant les rectorats, le CRES et le GRAINE. Les collèges prioritaires sont : les collèges publics, les collèges situés en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP/REP+) et les collèges qui n'ont jamais bénéficié de la campagne de prévention.

Avant le démarrage de la campagne, les infirmiers scolaires et enseignants référents des collèges retenus pour l'année scolaire en cours bénéficient d'une **formation à la thématique « Bruit et santé »** par le Centre d'Information sur le Bruit (CidB). Cette formation, inscrite dans le Plan Académique de Formation (PAF), doit leur permettre de s'approprier la thématique l'année de la sensibilisation des élèves et d'être professionnels-relais les années suivantes pour continuer à mettre en place de façon autonome des actions de prévention sur le bruit et la santé au sein de leur établissement. Les futurs enseignants ont également la possibilité de bénéficier de cette formation dans le cadre de leur formation initiale au sein de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) d'Aix-Marseille. Une évaluation de la satisfaction des participants à la formation « bruit et santé » est réalisée tous les ans à l'issue de la formation.

Les **interventions en classes** sont réalisées par les structures locales d'éducation pour la santé environnementale en présence des infirmiers scolaires et des enseignants référents. Une première intervention vise à présenter/rappeler aux élèves la physique du son, la physiologie et le fonctionnement de l'oreille et à caractériser leurs pratiques d'écoute de musique amplifiée. Une seconde intervention vise à sensibiliser les élèves aux risques auditifs et extra-auditifs, à les informer des comportements à adopter et des outils à utiliser pour les réduire, et à leur faire prendre conscience de leur contribution à leur propre environnement sonore. Les interventions s'organisent autour d'activités ludo-éducatives, d'écoutes de sons, de courtes vidéos, de manipulations d'outils (sonomètres, bouchons d'oreilles, etc.), de temps d'échanges, etc. Une réunion de préparation et une réunion de bilan sont organisées, avant et après les interventions en classes, entre les structures locales d'éducation pour la santé environnementale et les binômes de chaque établissement.

En fin d'année scolaire, une **évaluation régionale** de la campagne est réalisée pour apprécier le processus de la campagne et du module de prévention, les connaissances et habitudes acquises et la satisfaction des collégiens, la satisfaction du binôme « infirmier scolaire-enseignant référent », la volonté des binômes d'intégrer la thématique

Registre des interventions en prévention et promotion de la santé

dans leur collège, l'intégration effective par les binômes de la thématique dans de nouvelles actions de prévention (année n+1), et la satisfaction des partenaires.

En année scolaire n+1, les collèges bénéficient d'un **accompagnement** par les structures locales d'éducation pour la santé environnementale pour favoriser la pérennisation d'actions de prévention sur le bruit et la santé. Cet accompagnement peut prendre la forme d'une sensibilisation du personnel volontaire, d'un soutien pour l'installation et l'animation de l'[exposition « Des sons et des bruits »](#) ou encore d'un soutien à la mise en œuvre d'un projet spécifique sur le thème du bruit et de la santé.

A noter que chaque année, le CRES et le GRAINE co-organisent **deux réunions régionales pour les structures d'éducation pour la santé environnementale** : une réunion de démarrage en début d'année scolaire et une réunion de bilan à la fin de l'année. Ces réunions permettent d'optimiser chaque année le module de prévention, de favoriser les échanges et de professionnaliser les structures.

Le CRES et le GRAINE mettent aussi en place **une réunion de bilan pour le comité de pilotage** de la campagne « Écoute tes oreilles ! » à la fin de l'année scolaire. Le comité de pilotage rassemble l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que les Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice. La réunion de bilan a pour objectif de présenter les résultats d'évaluation de la campagne et d'échanger sur les éventuelles modifications à réaliser.

Depuis le lancement de la campagne, un espace de communauté virtuelle appelé « Écoute tes oreilles ! » a été créé sur la plateforme d'échanges « Talkspirit ». Cet espace rassemble l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CRES et le GRAINE, certains partenaires comme le CidB, les structures d'éducation pour la santé environnementale ainsi que les binômes de tous les collèges bénéficiaires de la campagne « Écoute tes oreilles ! ». Cet espace permet d'actualiser les connaissances sur le bruit et d'échanger sur les actions mise en œuvre dans les collèges bénéficiaires. Des documents ressources peuvent y être déposés et peuvent être consultés. Des questions peuvent être posées pour obtenir des réponses pouvant servir à tous.

La campagne est gratuite pour les collèges bénéficiaires, son coût est estimé à 45 € par élève.

Quoi (*supports, procédures*)

Différents outils de communication ont été déployés pour donner de la visibilité à la campagne de prévention : création d'un [logo](#) et d'une [vidéo de présentation](#), [adaptation de la réglette "sourdirisque" du CidB et des supports pédagogiques à l'identité visuelle de la campagne](#).

Qui (*acteurs, compétences, appui à la formation, etc.*)

Pilotage régional : CRES et GRAINE

Mise en œuvre départementale par des structures d'éducation pour la santé environnementale :

Comités Départementaux d'Éducation pour la Santé (CoDES 04, 05, 06, 83, 84 et CoDEPS 13), Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement des Alpes-de-Haute-Provence et du Pays d'Aix (CPIE 04 et CPIE 13), Gap Sciences Animation (GSA 05), Méditerranée 2000 (06), Planète sciences méditerranée (13), Le Loubatas (13), Association

Registre des interventions en prévention et promotion de la santé

pour le Développement de l'Éducation à l'Environnement du Var (ADEE 83) et Agence Locale de la Transition Énergétique du Vaucluse (ALTE 84).

Partenariat technique :

- Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice
- INSPÉ d'Aix-Marseille
- La Métropole d'Aix-Marseille Provence, de l'année 2016 à 2022, a mis à disposition des collèges de son territoire des exemplaires de [l'exposition « Des sons et des bruits »](#). Elle a fourni aussi des exemplaires gratuits au centre de ressources du CRES.

Partenariat financier : ARS (financement des associations en charge du pilotage et de la mise en œuvre : 193 408 €/an) et Rectorats (financement des frais liés à la formation des infirmiers scolaires et enseignants référents)

Formateur : CidB

Il est important de noter ici le rôle du centre de ressources du CRES, qui est en appui permanent sur l'actualisation de la documentation scientifique et pédagogique pour l'ensemble du dispositif (formations, réunions et espace sur Talkspirit).

Où (*échelon territorial, lieu ?*)

La campagne est déployée chaque année dans 30 collèges volontaires de la région : 20 pour l'Académie d'Aix-Marseille qui concerne les départements des Alpes-de-Haute Provence (04), Hautes-Alpes (05), les Bouches-du-Rhône (13) et le Vaucluse (84) et 10 pour celle de Nice qui concerne les départements des Alpes-Maritimes (06) et le Var (83). La répartition du nombre de collèges bénéficiaires est proportionnelle au nombre d'établissements par Académie.

[Liste des collèges bénéficiaires de la campagne « Écoute tes oreilles ! » pour l'année scolaire 2016-2017](#)

[Liste des collèges bénéficiaires de la campagne « Écoute tes oreilles ! » pour l'année scolaire 2017-2018](#)

[Liste des collèges bénéficiaires de la campagne « Écoute tes oreilles ! » pour l'année scolaire 2018-2019](#)

[Liste des collèges bénéficiaires de la campagne « Écoute tes oreilles ! » pour l'année scolaire 2019-2020](#)

[Liste des collèges bénéficiaires de la campagne « Écoute tes oreilles ! » pour l'année scolaire 2020-2021](#)

[Liste des collèges bénéficiaires de la campagne « Écoute tes oreilles ! » pour l'année scolaire 2021-2022](#)

Quand (*décrire ici pour chaque étape : dates, durée, rythme de mise en œuvre*)

Les étapes ci-dessous sont réalisées chaque année scolaire :

- **Appel à candidatures** : Pendant 1 mois de mi-septembre à mi-octobre.

Registre des interventions en prévention et promotion de la santé

- **Sélection des collèges** : 1 réunion de 2 heures entre les pilotes de la campagne et les infirmiers conseillers techniques auprès des Recteurs de chaque Académie (jury) en novembre.
- **Formation « Bruit et santé » par le CidB** : 3 sessions de formations de 2 journées organisées à Aix-en-Provence, Marseille et Nice pour les binômes « infirmiers scolaires-enseignants référents » et 1 session de formation de 2 journées à Marseille pour les futurs enseignants de l'INSPÉ d'Aix-Marseille en janvier/février.
- **Interventions en classes** : Mise en place de deux interventions de 2 heures par classe, par les structures d'éducation pour la santé environnementale, de janvier à mai.
- **Accompagnement n+1** : En année N+1, accompagnement des collèges par les structures d'éducation pour la santé environnementale sur ½ journée, pour la réalisation d'actions sur le bruit
- **Evaluation régionale** : des questionnaires d'évaluation sont complétés chaque année par : les participants à la formation « bruit et santé » (enseignants, infirmiers scolaires, futurs enseignants), les structures d'éducation pour la santé environnementale, les collégiens, les binômes (enseignants-infirmiers scolaires) des collèges bénéficiaires.
- **Réunions régionales de démarrage et de bilan** : une réunion régionale de démarrage sur 1 journée en début d'année scolaire, et une réunion régionale de bilan sur une demi-journée en fin de l'année sont co-organisées par le CRES et le GRAINE pour les structures d'éducation pour la santé environnementale.
- **Réunion de bilan pour le comité de pilotage** : une réunion de bilan sur une demi-journée à la fin de l'année scolaire est mise en place par le CRES et le GRAINE.

Modifications éventuelles apportées depuis la conception de l'intervention :

La campagne « Écoute tes oreilles ! » est en constante évolution (démarche qualité), les structures en charge du pilotage et de la mise en œuvre de la campagne se réunissent tous les ans, en fin d'année scolaire, pour réaliser une évaluation et un bilan et identifier les opportunités d'amélioration.

Les principales modifications depuis son lancement concernent :

- le développement de **ressources et outils dématérialisés** (lors de la fermeture des collèges pendant la 1^{ère} vague de la crise sanitaire Covid-19),
- la création d'un **livret pédagogique** (pour assurer la continuité des messages de prévention au domicile),
- la mise en place d'un **accompagnement des établissements en année n+1**,
- et à la demande des établissements et avec l'accord des Rectorats l'**élargissement aux classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}** à partir de l'année scolaire 2022/2023.

Registre des interventions en prévention et promotion de la santé

Démarche(s) évaluative(s) (*joindre les publications : équipe ayant réalisé l'évaluation, description de la méthode ou protocole d'évaluation, résultats*)

Dans le cadre de la campagne « Écoute tes oreilles ! », le CRES et le GRAINE ont mis en place une évaluation régionale depuis 2016.

Le logiciel utilisé pour cette évaluation est SurveyMonkey.

Dans le cadre de cette évaluation régionale, différents questionnaires sont complétés chaque année par :

1. les collégiens → des questionnaires AVANT – APRÈS :

- ✓ Un questionnaire AVANT est rempli en format papier par l'élève environ 1 semaine avant la 1^{ère} séance
- ✓ Un questionnaire APRÈS est rempli en format papier par l'élève environ 1 semaine après la 2^{ème} séance

Ce sont les binômes (enseignants- infirmiers scolaires) qui distribuent les questionnaires aux élèves, lisent les questions et ne donnent aucune information préalable sur le thème (sinon biais dans les réponses).

Les binômes remettent les questionnaires aux structures d'éducation pour la santé environnementale : les questionnaires AVANT sont remis lors de la 2^{ème} séance, les questionnaires APRÈS sont envoyés par courrier aux structures.

Les structures d'éducation pour la santé environnementale appartiennent les questionnaires, en s'appuyant sur le prénom et l'initiale du nom de l'élève précisés sur chaque questionnaire.

Les structures saisissent, par la suite, les questionnaires appariés sur le logiciel SurveyMonkey.

A noter que si l'élève est absent à l'une des 2 séances, le questionnaire pour cet élève n'est pas saisi.

Le recueil de données individuelles des élèves par le biais des questionnaires AVANT-APRÈS est important. En effet, l'exploitation individuelle des questionnaires auprès des collégiens permet de disposer d'indicateurs fins.

Les questionnaires AVANT-APRÈS permettent d'évaluer la satisfaction des collégiens ainsi que l'évolution de leurs connaissances et de leurs habitudes (pratiques d'écoute).

2. Les binômes (enseignants – infirmiers scolaires) :

- un questionnaire est complété par l'enseignant et/ ou l'infirmier scolaire à l'issue de la formation « bruit et santé » à laquelle ils ont participé
- un questionnaire est complété par le binôme à la fin de la réunion de bilan, qui rassemble la structure d'éducation pour la santé environnementale et le binôme
- un questionnaire est complété par le binôme en année N+1. Ce questionnaire concerne les actions de prévention des risques auditifs et extra-auditifs réalisées au sein des collèges dans le cadre de l'accompagnement en année N+1

Registre des interventions en prévention et promotion de la santé

Ces questionnaires permettent d'apprécier le processus du module de prévention, la satisfaction des binômes, leur montée en compétences suite à la formation et la réalisation concrète des actions de prévention des risques auditifs et extra-auditifs.

3. Les structures opérationnelles d'éducation pour la santé environnementale :

- En début de la campagne : un questionnaire est rempli par les structures à la fin de la réunion régionale de démarrage, qui rassemble le CRES, le GRAINE et les 14 structures
- Après les interventions : un questionnaire par collège et un questionnaire sur le processus de la campagne sont complétés par les structures
- En fin de campagne : un questionnaire est rempli par les structures à la fin de la réunion régionale de bilan, qui rassemble le CRES, le GRAINE et les 14 structures

Ces questionnaires permettent d'évaluer le processus de la campagne et du module de prévention ainsi que la satisfaction des structures d'éducation pour la santé environnementale.

4. Les futurs enseignants de l'INSPÉ d'Aix-Marseille :

- un questionnaire est complété par les futurs enseignants à la fin de la formation « bruit et santé » à laquelle ils ont participé. Ce questionnaire évalue essentiellement la satisfaction et la montée en compétences des futurs enseignants.

Quelques résultats 2017-2022 :

Les résultats présentés ci-dessous ne tiennent pas compte des résultats de l'année 2020, pendant laquelle il y a eu une fermeture des collèges en raison de la crise sanitaire.

De 2017 à 2022, plus de 186 collèges et 751 classes ont été touchés par les interventions.

Plus de 44 collèges et 175 classes ont été touchés par les actions en année N+1. Au total, près de 23 000 élèves ont été sensibilisés par les interventions et les actions N+1.

Évaluation au niveau des personnes formées :

Près de 500 personnes (enseignants, infirmiers scolaires, futurs enseignants, ...) ont suivi la formation « bruit et santé » en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La formation a répondu aux attentes de 95% des participants.

Nous observons après la formation, une montée en compétences sur l'appropriation de la thématique bruit et la capacité de mettre en place une action de prévention sur les risques auditifs et extra-auditifs. De plus, au terme de la formation, 97% des participants se disent prêts à mettre en place des actions sur ce thème. Enfin, les éléments les plus appréciés par les personnes formées sont : la qualité des intervenants, la pertinence et l'intérêt des documents fournis ainsi que les nombreux outils pédagogiques présentés.

Évaluation au niveau des collégiens :

Au fil des années, nous remarquons une évolution des habitudes et des pratiques d'écoute des élèves.

Registre des interventions en prévention et promotion de la santé

Après 2019, nous notons une augmentation importante du pourcentage des élèves qui écoutent de la musique aux écouteurs ou au casque plusieurs fois par semaine (Figure 1).

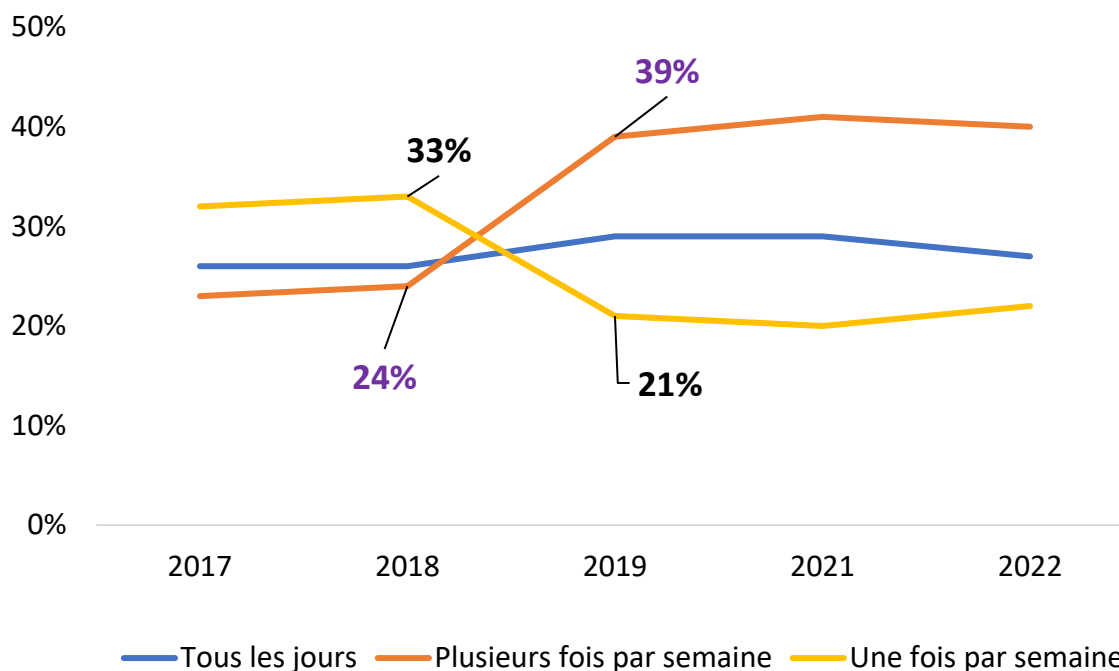


Figure 1. Fréquence d'écoute de la musique au casque ou aux écouteurs

De plus, nous constatons qu'en moyenne 18% des collégiens écoutent de la musique à fond (Figure 2).

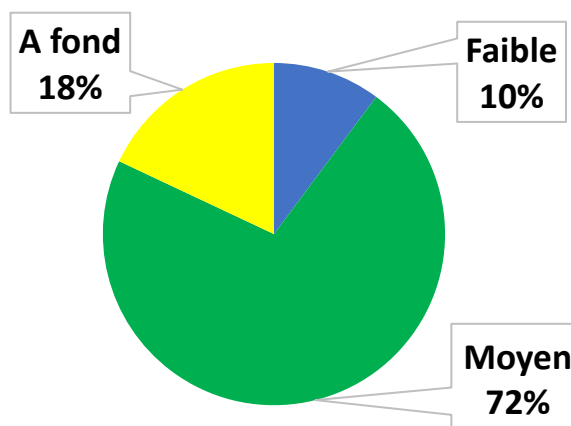


Figure 2. Répartition des collégiens selon le volume d'écoute

En 2021, nous observons une augmentation du pourcentage des collégiens (11%) qui indiquent s'endormir le soir avec la musique (Figure 3).

Registre des interventions en prévention et promotion de la santé

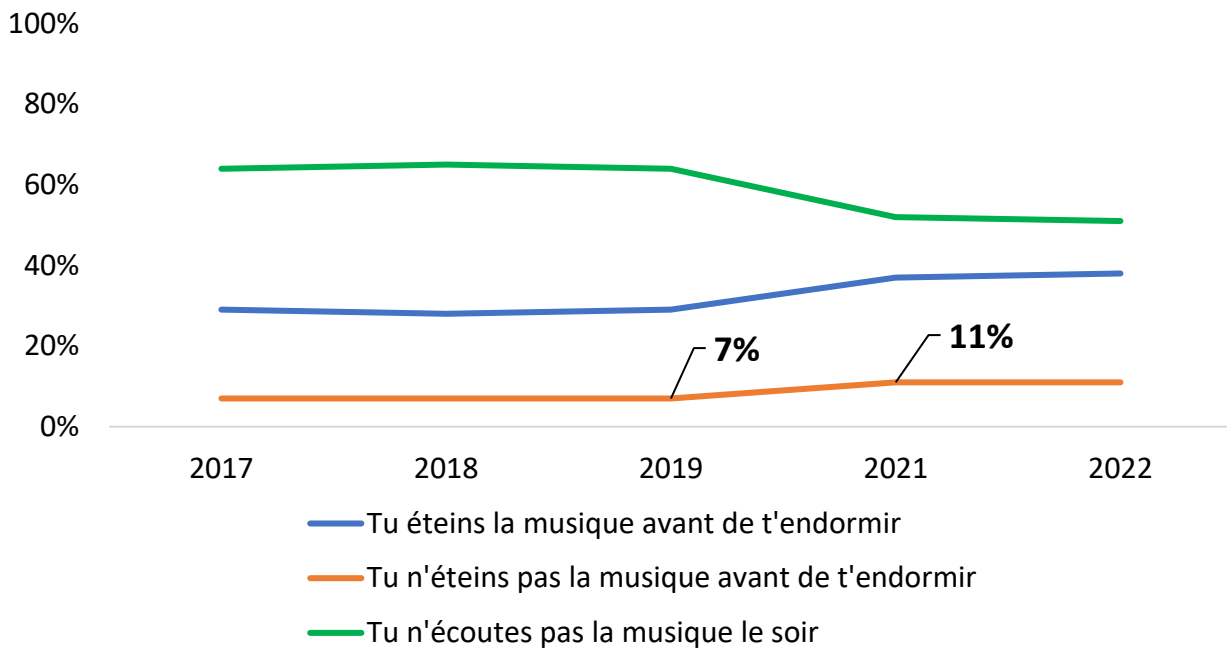


Figure 3. Les pratiques d'écoute de la musique aux écouteurs ou au casque le soir

Toujours dans le cadre des habitudes et des pratiques d'écoute des élèves, en moyenne 79% des collégiens vont à des concerts/ festivals/ matchs bruyants.

Parmi ces collégiens, 13% mettent des bouchons d'oreilles, 62% s'éloignent des enceintes et 36% ont ressenti des sifflements/ bourdonnements dans les oreilles après les concerts/ festivals/ matchs.

Concernant les connaissances des collégiens, nous remarquons qu'après les séances, nous avons un pourcentage de 90 à 97% de bonnes réponses aux questions sur :

- la définition du son, du décibel, de l'échelle du bruit,
- le côté irréversible des cellules ciliées,
- le danger du son à partir de 85 dB.

Nous constatons aussi qu'après les séances, les collégiens comprennent que les bouchons d'oreilles servent à baisser le bruit et à se protéger les oreilles des bruits forts (Figure 4).

Registre des interventions en prévention et promotion de la santé

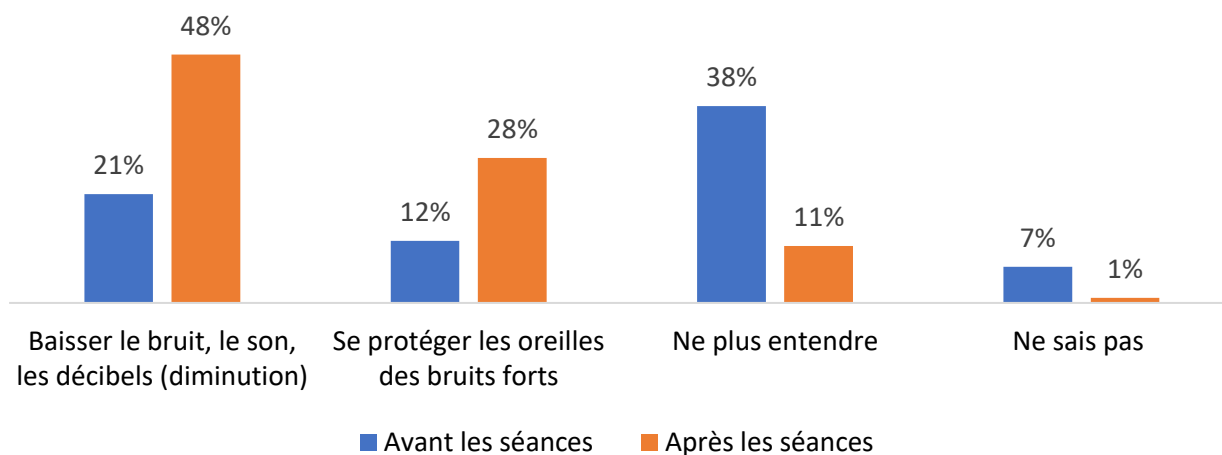


Figure 4. Reconnaissance de l'utilité des bouchons d'oreilles par les élèves

Après les séances, en moyenne 62% des collégiens pensent que l'écoute de la musique met en danger leurs oreilles. Parmi eux, 91% pensent changer certains de leurs comportements en écoutant : moins fort (64%), moins longtemps (9%), moins souvent (8%) (Figure 5).

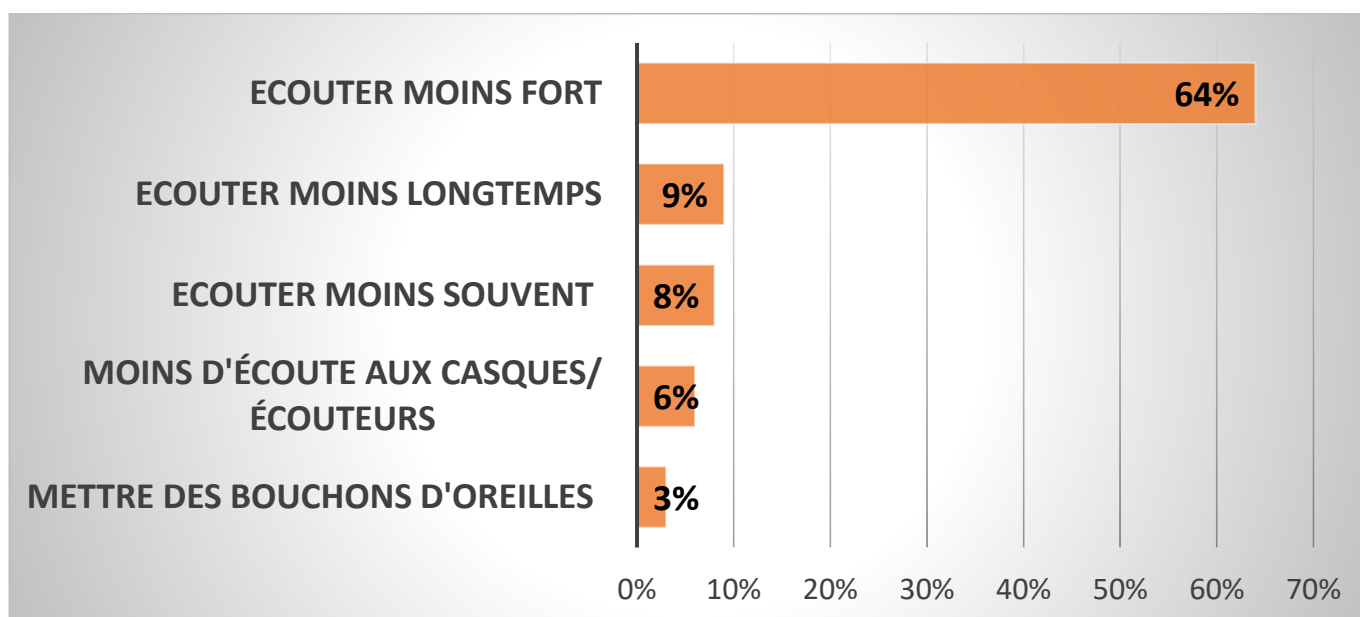


Figure 5. Les changements de comportements envisagés par les collégiens

Suite à leur participation aux séances, les éléments les plus appréciés par les collégiens sont : les activités, les expériences sur le son, les vidéos, le fait de tester les bouchons d'oreilles.

Registre des interventions en prévention et promotion de la santé

Évaluation au niveau des binômes :

Les binômes sont très satisfaits à 56% et satisfaits à 43% du déroulement de la campagne.

Les idées fortes retenues par les binômes sont : les expériences, l'intérêt des élèves pour le sujet, la notion de prévention, et 3 messages de prévention de la campagne : « Moins près », « Moins fort » et « Moins longtemps ».

Dans les résultats des questionnaires complétés par les binômes en année N+1, les actions réalisées en année N+ 1 sont essentiellement : sensibilisations d'élèves et/ou du personnel, l'utilisation de l'exposition « des sons et des bruits », la réalisation de la cartographie sonore du collège.

Évaluation au niveau des structures d'éducation pour la santé environnementale :

Les structures d'éducation pour la santé environnementale sont très satisfaites à 37% et satisfaites à 63% du déroulement de la campagne.

Pour eux, les points forts du module sont : les expériences, les vidéos et les outils.

En conclusion, les résultats de notre évaluation montrent que les comportements à risque (volume et fréquence d'écoute élevés, endormissement avec les écouteurs sur les oreilles) sont en constante évolution.

C'est pourquoi, il est important de mettre en place la campagne de prévention des risques auditifs et extra-auditifs « Écoute tes oreilles ! » auprès des pré-adolescents, en associant l'infirmier scolaire du collège ainsi qu'un enseignant référent. La prévention primaire reste un levier, qui permet d'éviter l'apparition des problèmes auditifs et extra-auditifs chez les jeunes.

La campagne « Écoute tes oreilles ! » a été récompensée par un [Décibel d'Argent](#) dans la catégorie santé environnement par le Conseil National du Bruit (CNB) et le Ministère de la transition écologique en 2019 et a été valorisée dans plusieurs publications de la littérature grise, notamment :

- [Rapport d'activités, ARS Paca; 2020. 136 p](#)
- [Fil-à-Fil N° 27 - Prévention des risques auditifs. 1. Écoute de la musique et prévention chez les jeunes; Mai 2020](#)
- [Boyer A, Lhours G. Prévenir les risques auditifs et extra-auditifs à l'adolescence. Saint-Denis : Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé ; 2019. 24 p. \(Collection Fnes D-CoDé Santé\)](#)
- **« Écoute tes oreilles ! » : une campagne de prévention des risques auditifs et extra-auditifs auprès des écoles** Inspir'actions, Fabrique territoires santé, 2019-06 <https://www.fabrique-territoires-sante.org/Écoute-tes-oreilles-une-campagne-de-prevention-des-risques-auditifs-et/>
- SOUBELET Isabelle, **Atelier bruit. L'école dit "ouïe" !** *L'Infirmière magazine*, n° 394, 2018-06, pp. 32-33
Depuis la rentrée scolaire, le programme "Écoute tes oreilles" est en place au collège des Chartreux, dans le IVe arrondissement de Marseille, l'un des trente-quatre établissements volontaires de la ville. Un dispositif qui s'appuie sur un solide binôme infirmière scolaire et enseignant.
- **Tendez l'oreille, on vous écoute !** *Priorités santé*, n° 50, 2017-09, p. 8 http://www.cres-paca.org/depot_arkcms_crespaca/depot_arko/articles/1303/voir-le-bulletin_doc.pdf

Registre des interventions en prévention et promotion de la santé

Enfin, il faut préciser que la campagne « Écoute tes oreilles ! » avec ses résultats d'évaluation a été présentée **le 28 septembre 2022** à la Sorbonne à Paris lors des [Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore](#), organisées par le CidB, dans le cadre de l'atelier «Education à l'environnement sonore : qu'à-t-on à y gagner ? » (environ 300 participants au total, une cinquantaine à notre atelier).